



Notice of Election to Repay Pension of Canadian Forces, RCMP or Members of Parliament

Avis d'option - Remboursement de pension des Forces canadiennes, de la GRC ou des députés

Surname - Nom		Address - Adresse			PRI - CIDP	
Ref. No. Canadian Forces or RCMP Pension No. N° de réf. des Forces canadiennes ou n° de pension de la GRC		Superannuation No. N° de pension de retraite	Dept. No. - N° Min.	P.L. No. - N° de L.P.	Emp. No. N° de l'empl.	Date of Election Date de l'option
Department - Ministère		Branch Unit or Section Address Adresse de la sous-section ou de la section de la Direction			Location - Lieu	

Type of Pension - Genre de pension					
Canadian Forces Forces canadiennes		RCMP GRC		Members of Parliament Députés	
Fund 1 - Service Credit Transferred Fond 1 - Période de service transférée		Fund 2 - Service Credit Transferred (effective April 1, 2000) Fond 2 - Période de service transférée (entrer en vigueur le 1er avril 2000)		Total Service Credit Transferred Total - Période de service transférée	
Years - Années	Days - Jours	Years - Années	Days - Jours	Years - Années	Days - Jours
Lump Sum Cost Coût global	Fund 1 - Prior 1990 (While a contributor) Fond 1 - Avant 1990 (Pendant qu'il cotisait)	Fund 1 - Post 1989 Fond 1 - Après 1989	Fund 2 (effective April 1, 2000) Fond 2 (entrer en vigueur le 1er avril 2000)	RCA Repayment Remboursement RC	Total Repayment Remboursement - Total

For Information of Paying Officer - À l'intention de l'agent de la paye				Rate - Taux	Per Notice Dated Selon l'avis daté du
<input type="checkbox"/> Commence Débuter	<input type="checkbox"/> Delete Supprimer	<input type="checkbox"/> Continue at Same Rate Poursuivre au même taux	<input type="checkbox"/> Amend as follows Modifier de la façon suivante		

Monthly Deduction Required per this Notice - Retenue mensuelle à prélever selon le présent avis									
Monthly Rate Taux mensuel	Fund 1 - Prior 1990 (While a contributor) Fond 1 - Avant 1990 (Pendant qu'il cotisait)	Fund 1 - Post 1989 Fond 1 - Après 1989	Fund 2 (effective April 1, 2000) Fond 2 (entrer en vigueur le 1er avril 2000)	RCA RC	Total	À Effective compter de		Continue until Jusqu'à	
						M	Y-A	M	Y-A
Final Deduction Retenue finale									

Remarks - Remarques

Director, Superannuation Directorate - Directeur, Direction des pensions de retraite

Date